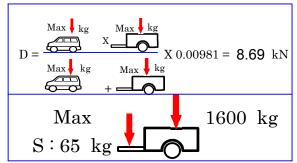
NOTICE DE MONTAGE ATTELAGE CITROEN BERLINGO LONG

N° CE : e11*94/20*7432*00



BOISNIER SAS

REF.: 01182



BOISNIER SAS - 39240 THOIRETTE - FRANCE Tél.:04.74.76.80.53 - Fax : 04.74.76.85.33 E-mail :attelages@boisnier.fr http://www.boisnier.fr

CITROEN BERLINGO LONG

REF.: 01182

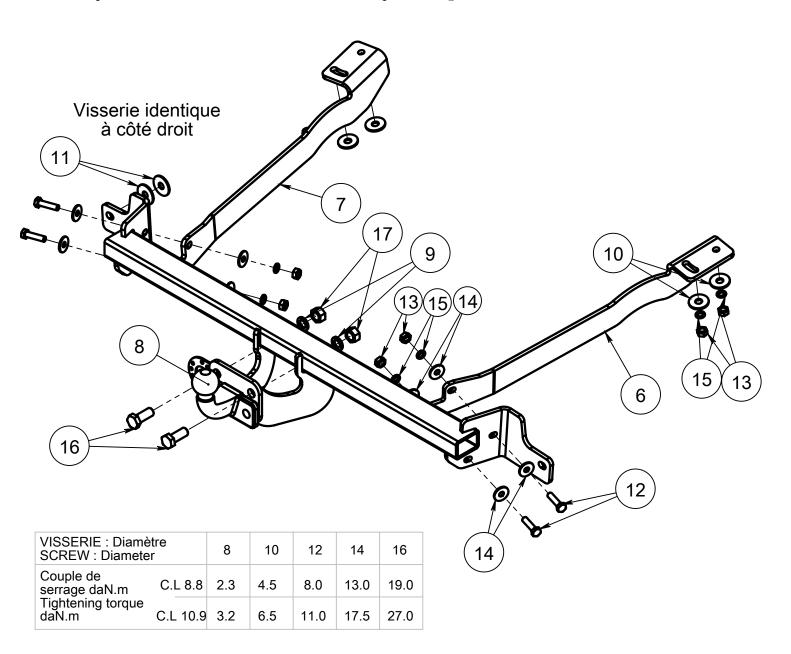
Démontage pare chocs : Trous à réaliser :

NON NON

Découpe :
Découpe visible :

NON

- -Pour faciliter le montage, le décrochage du pot d'échappement et le démontage des 4 vis sous le pare-chocs peuvent être utililes
- Déposer les 2 vis de la fixation basse du renfort de pare-chocs (garder les vis).
- Déposer les 4 écrous et les 2 pontets métalliques situés sous les longerons (garder les écrous).
- Assembler la traverse sur les 2 fixations basses du renfort de pare-chocs en utilisant les 2 vis précédemment démontés et en intercalant les 2 rondelles M12 épaisseur 2.5 entre le véhicule et la traverse de l'attelage, ceci uniquement coté gauche.
- Assembler les bras Droit et Gauche avec la visserie fournie conformement au schéma ci-contre et les 4 écrous précedemment démontés
- Remonter les éléments éventuellement démontés.
- Bloquer toute la visserie (voir tableau des couples serrage).





CITROEN BERLINGO LONG

REF.: 01182

Schéma	Rep.	Qté.	DESIGNATION	CODE
	6	1	BRAS DROIT	0118240
	7	1	BRAS GAUCHE	0118241
	8	1	REZ50	001001
©	9	2	rondelle / washers grower M16 DIN128A zn	700.20.16
<u></u>	10	4	Rondelle / washers 13x37x3 Din 9021	722.10.13037030
o	11	2	Rondelle / washers 13x40x2,5 NFE 25-513	700.34.13040025
	12	4	vis / screw EF DIN 933 M10x40 zn	700.03.10040
©	13	8	écrou / nut H DIN 934 M10	700.22.10
@	14	8	Rondelle / washers 10,5x30x2,5 DIN9021	700.34.10530025
	15	2	écrou / nut H DIN 934 M16	700.22.16
Ø	17	8	rondelle / washers grower M10 DIN 128A zn	700.20.10
	18	2	vis / screw EF DIN 933 M16x40 zn	700.03.16040

DOCUMENT A CONSERVER

POSE: INFORMATIONS GENERALES

- Nous vous conseillons vivement de lire attentivement le manuel d'utilisation de votre véhicule, sur le sujet, et la notice de montage de la ferrure d'attelage, puis de repérer les différents points de fixation avant d'entreprendre la pose.
- Sur une coque de véhicule des écarts de montage ou de soudage étant courants, il est nécessaire de présenter l'attelage sous le véhicule avant d'effectuer le perçage des trous de fixation, éventuels.
- Le constructeur pouvant modifier un véhicule en cours d'année, nous avertir en cas d'impossibilité de montage.
- Afin d'obtenir des liaisons correctes entre le véhicule et sa ferrure d'attelage, il importe d'éliminer correctement les diverses surépaisseurs (mastics, cire, etc...) pouvant se trouver sur les surfaces concernées. Si nécessaire, protéger avec un produit antirouille les surfaces métalliques découvertes.
- Dans le cas ou (le/les) anneaux de remorquage sont à supprimer, le remorquage se feranaturellement et avantageusement avec la ferrure d'attelage.
- Branchement électrique, 1 schéma de cablage est joint au faisceau standard livré avec la ferrure.
- Pour les véhicule équipés d'un ordinateur de bord ou d'une centrale électronique de contrôle, avec ou sans système SYP (synthèse parole), consulter et respecter la notice spécifique contenue dans le manuel d'entretien du véhicule, à défaut se procurer cette notice auprès du concessionnaire.

RECOMMANDATIONS GENERALES D'UTILISATION:

- INDICATIONS PORTEES SUR LA PLAQUE CONSTRUCTEUR :

- S = Charge **MAXIMUM VERTICALE** sur la rotule de l'attelage, autorisée par le constructeur du véhicule.
- $\sqrt{}$ = Charge tractable **MAXIMUM** autorisée, pour le type de véhicule le plus puissant de la gamme.
- Pour connaître le poids tractable MAXI, autorisé pour votre véhicule, consulter votre carte grise.
- PTR (Poids Total Roulant) moins PTC (Poids Total en Charge) donne le poids de la remorque en charge (Poids tractable maxi).
 - A 50 X : Classification européenne de ce type d'attelage
- e2 : Pays d'homologation 2 = FRANCE
- D : Charge d'essai d'homologation.
- CE: N° d'homologation européenne.
-: Date de fabrication.

- VISSERIE:

Resserrer toute la visserie après 500 kms de traction.

NOTA : le poids réel de la remorque attelée derrière un véhicule ne peut dépasser de plus de 30 % le poids réel de celui-ci (article R 54.1).

-UTILISATION EN TOUT TERRAIN:

Dans ce cas d'utilisation, la charge tractable maxi doit être diminuée de 50 % en adoptant une conduite la plus souple possible et en limitant la vitesse suivant la configuration du terrain à un maximum de 30 km/h.

- GARANTIE:

Nos ferrures d'attelage sont garanties 2 ans (à partir de la date de montage d'origine et condition de montage et d'utilisation correcte).